



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 14

Procurations : 04

Convocation : 3 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme REDO Fabienne et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) :

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Mme PROFFIT France donne procuration à M. LORD Stéphane.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à M. LAVILLE René.

Anne BATAILLE a été nommée secrétaire de séance.

045 /2024 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – EMPRUNT BANCAIRE

VU le vote du budget primitif du budget principal communal en date du 4 avril 2024,

VU le vote de la décision modificative N°2 du budget primitif du budget principal communal en date du 10 décembre 2024,

VU le besoin de financement pour l'achat d'une parcelle bâtie afin d'engager un projet d'intérêt général,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un emprunt pour un montant de 150 000,00 €,

CONSIDERANT la consultation réalisée,

CONSIDERANT que l'offre du Crédit Agricole s'avère la plus intéressante,

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20241210-0452024-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide :

DE SOUSCRIRE un emprunt de 150 000,00 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Article 1^{er} : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Principales caractéristiques :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 150 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements

Prêt à taux fixe à échéance constante

Montant : 150 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avant la date limite du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,80 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes d'un montant de 3 291,37 €

Commission et frais

Commission et frais : 0,20 % du capital emprunté

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 17 décembre 2024,

**Le Maire
M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20241210-0452024-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024